

# COMPRENDRE LE PROBLEME DE LA DETTE

## Sommaire

### [I - L'insoutenable réalité de la dette](#)

- “ La dette et ses conséquences
- “ Chronique d'une responsabilité partagée
- “ Une dette injuste et illégitime

### [II - Pour une résolution du problème de la dette des pays les plus pauvres](#)

- “ Une solution partielle : "l'Initiative PPTE"
- “ Pour une annulation totale de la dette

### [III - Au-delà de l'annulation, des propositions](#)

- “ Gérer les fonds dégagés par l'annulation
- “ Instaurer davantage de transparence
- “ Réformer les relations financières internationales

## Annexes

### [- Tableau des 41 pays pauvres très endettés](#)

#### [- Glossaire](#)

#### [- Bibliographie](#)

## I - L'insoutenable réalité de la dette

### La dette et ses conséquences

La dette est aujourd'hui un obstacle au développement pour les pays les plus pauvres. Le remboursement de la dette absorbe des ressources qui pourraient, au contraire, être affectées à la lutte contre la pauvreté ou à la création d'infrastructures.

D'après le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les pays pauvres très endettés présentent des taux de mortalité infantile, d'analphabétisme et de malnutrition plus élevés que ceux des autres pays en développement.

En 1996, le service de la dette\* payé par les pays d'Afrique subsaharienne était de 14.5 milliards de dollars, soit 4 fois les dépenses de santé de ces pays.

	Dettes extérieures en % du PNB
	1995
Nicaragua	590
Mozambique	444
Congo Brazzaville	366
Guinée Bissau	354
Angola	275
Côte d'Ivoire	252
Mauritanie	243
Tanzanie	207

La dette des pays les plus pauvres a atteint des niveaux qui grèvent l'avenir des populations de ces pays et qui aujourd'hui leur demandent des sacrifices démesurés.

	Service de la dette en % des exportations
	1995
Zambie	174
Guinée Bissau	67
Sierra Leone	60

Si les sommes consacrées au remboursement de la dette étaient utilisées au développement humain, le PNUD estime que trois millions d'enfants pourraient vivre au-delà de leur cinquième année et qu'on éviterait un million de cas de malnutrition.

L'Indicateur de Développement Humain (IDH) est un indice composite réalisé par le PNUD afin d'évaluer le niveau de vie des populations en ne tenant pas uniquement compte des indicateurs monétaires, mais aussi l'espérance de vie et du taux d'alphabétisation.

Parmi les pays ayant les plus faible niveau de développement humain se trouvent la plus part des PPTe.

	Classement
	selon l'IDH
	sur 174 pays
Sierra Leone	174
Niger	173
Burkina Faso	172
Mali	171
Burundi	170

D'autres chiffres permettent de saisir les effets désastreux de la dette sur les populations:

En Tanzanie, alors que 14 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, durant les années 1993-94, le gouvernement a dépensé 155 millions de dollars pour rembourser sa dette extérieure\*, soit deux fois plus que les sommes dédiées à l'amélioration de l'accès à l'eau potable.

En Zambie, le gouvernement est obligé de consacrer au remboursement de sa dette dix fois ce qu'il destine à l'éducation primaire.

Le Mozambique, en 1995, a dépensé 3,3% de son budget pour la santé, 7,9% pour l'éducation et 33% pour le service de la dette.

Le problème de la dette conduit à une aberration dans les relations Nord-Sud : contrairement à l'idée selon laquelle les pays pauvres seraient bénéficiaires nets de l'aide des pays riches, c'est exactement l'inverse qui se produit. En 1996, pour 100 francs reçus via l'aide au développement, l'Afrique subsaharienne a remboursé 131 francs au titre de sa dette.

#### La dette et l'environnement

Le remboursement de la dette porte préjudice à l'environnement. Pour rembourser leurs créances, les pays endettés doivent impérativement engranger des devises, et donc accroître leurs exportations. Mais la plupart des économies des pays en développement dépendent d'exportations de matières premières (bois, minerais, monocultures). Ces pays sont donc poussés à surexploiter ces ressources, au détriment de l'environnement.

#### Chronique d'une responsabilité partagée

Dans les années 60, pour financer leur développement, les nouveaux États indépendants d'Afrique empruntent aux pays riches. Il s'agit alors d'une dette publique bilatérale, avec des taux d'intérêt bas, remboursable à long terme.

Dans les années 70, le financement du déficit budgétaire américain par un recours à la création monétaire, conduit à l'abandon de la parité dollar/or. Les taux d'intérêt fixes deviennent flottants, au même titre que l'ensemble des monnaies, et tendent à augmenter.

En 1973, c'est le premier choc pétrolier, les prix de l'or noir sont multipliés par 4. Les énormes bénéfices réalisés par les pays de l'OPEP (les pétrodollars) sont placés dans des banques internationales privées qui font fructifier cet argent en offrant aux pays du Sud des prêts colossaux. La Banque mondiale suit cette tendance. De 1968 à 1973, elle multiplie ses prêts par 10 et plus encore pendant les 5 années suivantes. Face à la crise dans les économies du Nord, les pays riches poussent les pays du Sud "à la consommation" : en prêtant aux pays en développement, ils espèrent trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits. Les pays du Sud s'endettent massivement et leur dette est multipliée par 12 entre 1970 et 1980.

Très peu de contrôle s'exerce alors sur ces prêts, d'autant que, dans le contexte de guerre froide, les pays du Nord poursuivent leurs propres intérêts économiques et politiques.

Dans le même temps, les prix des matières premières agricoles (café, thé, cacao...) exportées par les pays du Sud baissent, tandis que le coût du remboursement des prêts, libellé en devises occidentales, augmente. Cette chute des termes de l'échange conduit à une diminution de la solvabilité de ces pays.

Dans les années 80, les États-Unis inaugurent une politique monétariste et relèvent très fortement leurs taux d'intérêt. Pour les pays emprunteurs qui sont mis devant le fait accompli, la charge des intérêts est multipliée par 3. Ils sont ainsi contraints d'emprunter pour rembourser. C'est le début d'une spirale infernale qui débouchera sur la crise de la dette.

En 1982, le Mexique annonce qu'il ne peut plus honorer sa dette. Les banques commerciales vont s'efforcer de diminuer leur engagement notamment grâce au système des dotations aux provisions qui permet une baisse d'imposition fiscale. Depuis cette crise, les dettes bilatérales et multilatérales, augmentent tandis que les dettes privées\* diminuent. En réponse, la Banque mondiale et le FMI conçoivent des programmes d'ajustement structurel\* ayant pour but d'assainir les finances publiques des pays endettés et tenter de rétablir leur solvabilité. La bonne réalisation de ces plans devient une condition sine qua non à l'octroi de nouvelles aides.

Une dette trop souvent injuste et illégitime

Les taux d'intérêt auxquels ont été souscrits ces emprunts par des pays aux abois, notamment dans les années 80, ne correspondent absolument pas à ce que peut espérer, pouvoir rembourser un pays en développement. Ces pays payent aujourd'hui, au prix fort, les politiques monétaires du Nord, et le manque de soutien de la part des pays riches.

Le PNUD estime que dans les années 80, les taux d'intérêts appliqués aux pays pauvres étaient quatre fois supérieurs à ceux accordés aux pays riches.

L'histoire montre que les responsabilités sont partagées entre les emprunteurs et les prêteurs. Du côté des emprunteurs, certaines dépenses ont servi pour des réalisations surdimensionnées ou de pur prestige, qui n'ont pas contribué au développement des pays bénéficiaires, et on estime qu'environ 20 % de cette dette a été détournée à des fins personnelles par des régimes corrompus.

En 1986, d'après le Wall Street Journal, le président Zaïrois Mobutu possédait dans les banques occidentales 5 milliards de dollars, soit exactement le montant de la dette publique de son pays.

Les prêteurs ont, de leur côté, poussé les gouvernants des pays du Sud à s'endetter massivement, parfois dans des projets à la rentabilité douteuse, mais qui permettaient à leurs maîtres d'oeuvre, les entreprises du Nord, de s'enrichir.

Aujourd'hui se pose la question du soutien à la démocratie : alors que des prêts colossaux ont été accordés, les yeux fermés, à des dictateurs, ces mêmes pays, essayant de construire un système démocratique, se trouvent obligés de rembourser des dettes qui n'ont pas servi à leur développement.

Obliger ces États à rembourser, signifie réduire leur budget utile, donc accroître la pauvreté et déstabiliser la démocratie en suscitant le mécontentement populaire.

Les pays riches sont souvent réticents à annuler purement et simplement la dette des pays du Sud, car celle-ci est un instrument de domination sur ces pays. Les pays créanciers peuvent s'en servir pour faire pression sur les gouvernements débiteurs pour des marchés publics ou pour obtenir leur soutien au niveau régional ou international. Le contrôle des pays du Sud par le Nord est ainsi renforcé.

Un exemple de dette odieuse : l'Afrique du Sud

Malgré l'embargo qui frappait l'Afrique du Sud du temps de l'Apartheid, plusieurs banques (en particulier allemandes et suisses) ont soutenu le régime à travers leurs financements. Alors que la majorité noire a enfin accédé au pouvoir, celle-ci doit rembourser les emprunts qui ont servi à l'opprimer. Cette dette inique fragilise le régime démocratique, qui doit faire face à d'énormes besoins sociaux. 90% des 41 milliards de dollars de la dette sud-africaine sont détenus par les banques des États-Unis, de l'Allemagne, de la Suisse et du Royaume-Uni.

Cette situation est d'autant plus injuste que la plupart des pays très endettés ont déjà remboursé l'équivalent du principal de leur dette. Aujourd'hui ces pays, pris dans le cercle vicieux de l'endettement, empruntent pour pouvoir rembourser leurs dettes. Cela ne fait qu'accroître leur stock de dettes, sans permettre que cet argent soit investi dans le développement.

En 1996, alors que l'Afrique a déjà remboursé l'équivalent de deux fois le montant de sa dette extérieure de 1980, elle se trouve, au final, trois fois plus endettée.

## **II - Pour une résolution du problème de la dette des pays les plus pauvres**

**Une solution partielle : "l'Initiative PPTE"**

En 1996, conscients de l'ampleur de la crise, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont arrêté un plan global de réduction de la dette : "l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE)", destinée à ramener la dette extérieure des pays pauvres à un niveau dit "viable". Mais cette initiative n'est pas à la hauteur des difficultés de ces pays et ses critères d'allégement trop restrictifs ne permettent pas d'envisager de véritable solution à la dette des pays les plus pauvres.

Les pays 41 les plus endettés selon la Banque Mondiale

Angola, Bénin, Bolivie, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Vietnam, Yémen, Zambie.

Alors que 41 pays sont classés comme PPTTE par la Banque mondiale, depuis la décision des chefs d'Etats du G7 au sommet de Lyon en 1996, seule une poignée d'entre eux<sup>[1]</sup> ont bénéficié d'un allégement de leur dette. Face à cette situation un grand mouvement international Jubilé 2000 est né et 17 millions de signatures demandant l'annulation de la dette des pays pauvres ont été recueillies au niveau mondial. Les gouvernements des pays créanciers ont ainsi été obligés de proposer des mesures plus importantes et le sommet de Cologne le 19 juin 1999 a donné lieu à la création d'une "initiative de Cologne"<sup>[2]</sup>.

Cette initiative envisage un allégement de 70 Mds de dollars répartis sur 34 pays. Ce montant s'il paraît important reste pourtant bien en deçà de ce que les association de solidarité internationale demandent, c'est à dire permettre à ces pays un véritable "nouveau départ".

- Ces mesures d'allégement ne concernent que la moitié des dettes des 34 pays concernés, soit un tiers des dettes des 41 PPTTE.

- Etant donné que les pays débiteurs ne peuvent actuellement payer qu'une partie de leur remboursement, cet allégement ne concerne finalement que des créances qui ne seront de toute façon pas payées. Ainsi le service de la dette ne devrait pas fondamentalement diminuer et peu de fonds seront effectivement libérés pour le développement.

- La mise en oeuvre de ces mesures est loin d'être acquise. En effet le lancement de l'initiative PPTTE en 1996, avait fait naître de grands espoirs pour ces pays, mais le manque de volonté politique l'a rendue marginale puisque trois ans après, seuls 2 pays en ont bénéficié avec des montants d'allégement très faibles.

- Comme pour les allégement des initiatives précédentes, les conditions sont dures à remplir pour les PPTTE, et tout est fait pour que le nombre de pays concernés soit minimum.

La démarche qui sous-tend l'Initiative PPTTE est de faire en sorte que les pays concernés retrouvent un niveau de dette "viable", c'est-à-dire remboursable, grâce à une réduction de leur stock de dette et à des mesures budgétaires visant à développer leur capacité de remboursement. Accueillie favorablement, cette initiative s'est rapidement révélée une fausse solution pour ces pays. En effet, l'objectif implicite était de minimiser les annulations (coûteuses pour les créanciers) et de maximiser la capacité de remboursement (pénalisante pour les populations).

Pour déterminer un montant viable de la dette, on a considéré le remboursement moyen effectué, dans les années 80, par les pays latino-américains, pour le service de leur dette. Cette approche ne tenait pas compte du fait que de nombreux pays latino-américains remboursaient leurs créances aux dépens du bien-être de leurs populations.

Les pays latino-américains connaissaient à l'époque des taux de croissance élevés, ce qui est loin d'être le cas des pays pauvres très endettés aujourd'hui. Ce pourcentage des recettes d'exportations alloué au service de la dette est ainsi devenu la norme de ce que les pays à faible revenu sont censés pouvoir payer (entre 20 et 25%). Par comparaison, le taux de remboursement maximum de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale avait été fixé par ses créanciers à 3,5 %.

En outre, les pays éligibles doivent avoir appliqué des réformes économiques pendant au moins trois ans avant de bénéficier des mesures d'allégement. Pourtant, les pays endettés ont besoin d'un allégement immédiat. "La misère ne peut attendre". Il paraît pour le moins étrange de déclarer la dette d'un pays "insoutenable" et d'exiger son remboursement pendant 6 années supplémentaires !

L'approche purement macroéconomique de l'initiative PPTTE ne permet pas de prendre en compte les critères sociaux et environnementaux qui devraient être utilisés pour évaluer le niveau de soutenabilité de la dette. En effet, certains pays peuvent afficher de bons résultats macro-économiques, alors que des indicateurs tels que ceux du PNUD (développement humain, pauvreté) révèlent les carences sociales de leur politique. L'objectif unique des réformes économiques ne doit plus être le paiement de la dette, mais la satisfaction des besoins vitaux des populations.

Afin d'augmenter la capacité de remboursement de ces pays, l'Initiative PPTTE oblige les pays qui veulent obtenir un allégement de leur dette à mettre en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. Ces PAS sont malheureusement souvent dommageables pour l'économie de ces pays. Parmi les mesures, il est notamment demandé de réduire les dépenses publiques, de licencier massivement, de privatiser les

entreprises publiques, etc. Ces mesures sont imposées, sous peine de ne plus recevoir de soutien financier.

Vis-à-vis des pays créanciers, une attitude vigilante est absolument nécessaire.

Il faut par exemple s'assurer que le "manque à gagner" en remboursement pour les pays riches ne soit pas compensé par une réduction de l'Aide publique au développement (APD)\*, qui est déjà insuffisante...

En effet, l'annulation de dette étant comptabilisée en tant qu'APD, les États créanciers sont tentés de déduire ces annulations de dette de leurs aides actuelles, tout en se prévalant d'un montant d'APD inchangé. Un allègement de la dette, qui serait contrebalancé par des coupes budgétaires dans le reste de l'APD, n'induirait en effet, que peu d'effets positifs. L'Aide publique au développement est aujourd'hui, en moyenne, de 0,22 % du PNB pour les pays du G7\* (0,45% pour la France) : on est déjà très loin de l'objectif des 0,7%, réaffirmé en 1995 à Copenhague lors du Sommet mondial pour le développement social.

Pour une annulation totale de la dette

Permettre un nouveau départ à ces pays nécessite une action rapide et de grande envergure. Pour cela, nous demandons pour l'an 2000 une annulation totale de la dette des pays pauvres les plus endettés. Le nombre de pays classés comme pauvres et très endettés (41) n'a rien de définitif, car le surendettement touche bien d'autres pays qui doivent aussi bénéficier d'une annulation importante de leur dette.

Les pays considérés comme "émergents" (Brésil, Mexique...) comptent, en leur sein, des populations très pauvres et sont soumis un niveau de dette insoutenable et il faut, grâce à un allègement de dette, leur permettre d'aller vers un développement durable.

Techniquement, cette annulation pourrait prendre la forme d'une annulation des remboursements dont les échéances sont aujourd'hui fixées. Une partie des sommes ainsi dégagées chaque année pourraient être utilisées dans des projets de développement.

Les précédents en matière d'annulation de la dette nous montrent que, par delà les questions techniques, l'annulation est possible et relève d'une volonté politique.

En 1953, les créanciers de l'Allemagne ont ramené le service de sa dette due à la guerre à un ratio inférieur à 3,5 % des exportations. Cet effort, consenti par des pays qui avaient eux-mêmes souffert de cette guerre, prouve qu'ils avaient bien compris que tout redressement était impossible sans réduction de dette importante. Par comparaison, les créanciers n'envisagent de réduire la dette des pays pauvres très endettés que pour la ramener à un ratio service de la dette/exportations compris entre 20 et 25 %. En 1991, l'Égypte et la Pologne ont été gratifiées d'une réduction de 50 % de leurs dettes bilatérales vis-à-vis du Club de Paris pour des considérations politiques.

### **III - Au-delà de l'annulation, des propositions**

#### **Gérer les fonds dégagés par l'annulation**

L'histoire de la dette foisonne de détournements, de corruptions, de projets insensés. Il faut nous assurer aujourd'hui que les ressources dégagées par l'annulation de la dette iront aux populations. Cette préoccupation est centrale pour nous et nos partenaires du Sud.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'un lien soit établi entre l'annulation de la dette et l'investissement dans le développement humain.

Ce lien devra être déterminé de manière adéquate pour chaque pays et après concertation entre les gouvernements, les parlements et la société civile.

En effet, nous insistons tout particulièrement sur le rôle crucial joué par la société civile dans la mise en oeuvre des projets et des politiques de développement.

Le recours à des fonds de contrepartie est un exemple concret de la manière dont on peut lier allègement de la dette à des investissements dans le développement humain, tout en favorisant le dialogue au sein de la société civile.

Un contrôle tripartite

Les fonds de contrepartie sont financés par les sommes que les pays endettés reversent actuellement aux pays créanciers. Ils sont administrés à la fois par le pays débiteur, le pays créancier, et des représentants de la société civile, et permettent le financement de programmes de développement.

L'exemple des fonds de contrepartie suisses

Depuis 1993, onze fonds ont été créés. Ils ont financé, à ce jour, 570 projets à hauteur de 103 millions de dollars. Ces fonds, contrôlés par le pays débiteur et le pays créancier, avec la participation de la société

civile, financent des projets de petite taille (77% d'entre eux coûtent moins de 100 000 dollars), dans les domaines des services sociaux, des infrastructures, du soutien aux petites entreprises, etc.

Il nous faut noter cependant que la création de ces fonds repose généralement sur des initiatives conjointes des gouvernements locaux et de la société civile. En partie pour cette raison, ces expériences ne sont pas nécessairement reproductibles partout. La volonté politique doit exister, pour permettre leur création et leur bon fonctionnement.

Organisations de solidarité internationale présentes depuis des années sur le terrain, nous sommes prêts à nous investir aux côtés de nos partenaires, afin d'aider à ce que les besoins des populations soient pris en compte.

Le système des fonds de contrepartie est une des possibilités à développer, sans préjuger des autres : des accords avec l'État débiteur, quant à l'utilisation des fonds, peuvent être conclus par exemple, le critère fondamental étant que les sommes dégagées par l'annulation de la dette bénéficient réellement au développement durable.

### Instaurer davantage de transparence

Si l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés est incontournable, elle n'a de sens que si elle s'accompagne des décisions nécessaires à la mise en place de nouvelles pratiques de financement du développement.

Jusqu'ici, les institutions financières internationales et le Club de Paris ont oeuvré à l'abri des regards indiscrets. Dans certains cas, les conditions spécifiques des prêts entre le FMI et le ministère des Finances du pays concerné restent secrètes. Les organisations de la société civile n'ont parfois aucun accès aux documents définissant les objectifs et stratégies de leur pays en matière de dette et de développement.

Le Club de Paris devrait abandonner le secret et la complexité des procédures décisionnelles. Un mécanisme de mise en oeuvre plus simple et plus transparent permettrait de lever le voile sur les conditions des accords.

Du côté des gouvernements emprunteurs, nous devons nous assurer que la résolution du problème de la dette sera l'occasion pour eux d'afficher davantage de transparence vis-à-vis de leurs représentations nationales et des organisations de la société civile. Concrètement, il s'agit pour ces gouvernements d'indiquer précisément à quoi servira l'allègement de la dette et à quelles conditions celui-ci sera octroyé.

### Réformer les relations financières internationales

Pour permettre une résolution sur le long terme du problème de la dette, il nous semble essentiel que soit instauré à l'avenir un processus équitable entre créanciers et débiteurs.

Pour atteindre cet objectif, une procédure internationale d'insolvabilité pourrait être mise en place. Une telle procédure pourrait par exemple, être calquée sur le modèle américain où la loi protège les collectivités locales devenues insolvable (la Hongrie vient de se doter d'un mécanisme similaire). La procédure pourrait introduire les principes de coresponsabilité, et de limitation des remboursements en fonction des capacités des pays.

L'application d'une telle législation demande la création d'une Cour internationale d'arbitrage où toutes les parties concernées pourraient s'exprimer et faire part de leurs préoccupations. La Cour interviendrait en cas de difficulté de remboursement, pour juger des responsabilités des emprunteurs, des prêteurs et des fournisseurs, les ONG pouvant se porter partie civile.

La Cour se pencherait ainsi sur les pratiques ayant eu cours dans le passé, ce qui devrait conduire à :

- geler les avoirs étrangers des dirigeants des pays endettés dont la corruption est avérée. Les sommes ainsi récupérées pourraient alimenter les fonds de conversion évoqués plus haut.

- A évaluer les responsabilités de chacune des parties. La corruption n'est pas à sens unique, et là où il y a des corrompus il y a des corrupteurs. La nouvelle convention de l'OCDE va d'ailleurs dans ce sens.

Dans le cadre d'une plus grande équité des relations financières internationales, il nous paraît également nécessaire de repenser le rôle du FMI et de la Banque mondiale.

Le FMI, juge et partie ?

La position du FMI est particulièrement ambiguë en ce qui concerne le problème de la dette. En effet, le FMI est à la fois juge et partie dans le règlement de ce problème : la dette des PPTE est à 28% multilatérale (c'est-à-dire détenue par des institutions financières internationales, dont le FMI). Or c'est le FMI, créancier, qui impose aux pays les mesures nécessaires pour obtenir le remboursement de la dette. Ses statuts précisent d'ailleurs explicitement qu'il ne peut renoncer à une créance.

De plus l'institution étant contrôlée en grande partie par les pays du G7, celui-ci est tenté d'appliquer les mesures les plus favorables aux pays créanciers.

Le FMI a aujourd'hui un pouvoir d'ingérence extraordinaire sur les pays en difficulté et impose des mesures qui peuvent être désastreuses au niveau social et écologique. Ce pouvoir doit être remis en cause. Un certain nombre de propositions sont avancées par les Organisations de solidarité internationale :

- imposer la transparence et le contrôle démocratique des institutions de Bretton Woods ;
- régionaliser les structures du FMI et de la Banque mondiale ;
- réintégrer ces institutions dans le système des Nations unies ;
- redonner comme objectifs à ces organismes le financement du développement, et la construction de la stabilité dans le monde par le développement durable.

Paris, avril 1999  
Mise à jour septembre 1999

Classement selon l'IDH sur 174 pays	Tableau Les 41 pays pauvres très endettés		
	Dette extérieure en Mds \$	Dette extérieure en % du PNB	service de la dette en % des exportations
	1995	1995	1995
156 Angola	11,5	275	13
145 Bénin	1,7	82	8
116 Bolivie	5,3	91	29
172 Burkina Faso	1,3	55	11
170 Burundi	1,2	110	28
132 Cameroun	9,4	124	20
128 Congo Brazzaville	6	366	14
148 Côte d'Ivoire	19	252	23
169 Ethiopie	5,2	100	14
133 Ghana	5,9	95	23
167 Guinée	3,2	91	25
164 Guinée Bissau	0,9	354	67
135 Guinée Equatoriale	0,3	..	..
100 Guyana	2,1	..	..
119 Honduras	4,6	125	31
137 Kenya	7,4	98	26
136 Laos	2,2	125	6
Libéria			
153 Madagascar	4,3	142	9
171 Mali	3,1	132	13
149 Mauritanie	2,5	243	21
166 Mozambique	5,8	444	35
131 Myanmar	5,8	..	..
126 Nicaragua	9,3	590	39
173 Niger	1,6	91	20
142 Nigeria	35	141	12
160 Ouganda	3,6	64	21
143 RDC (Zaïre)	13,1	..	..
154 Rép. Centrafricaine	0,9	..	7
Rwanda	1	89	..
121 Sao Tomé et Príncipe	0,3	..	..
158 Sénégal	3,9	82	19
174 Sierra Leone	1,2	160	60
Somalie			
157 Soudan	17,6	..	..
150 Tanzanie	7,3	207	17
163 Tchad	0,9	81	6
144 Togo	1,5	121	6
122 Viet Nam	26,5	130	5
151 Yémen	6,2	155	3
146 Zambie	6,9	191	174
TOTAL	234		
Moyenne		166	26

(Source: Banque Mondiale 1997)

## Glossaire

- Aide Publique au Développement (APD)

Assistance financière fournie par des entités publiques (États, organismes publics, collectivités territoriales, etc.) à des pays en développement ou à des institutions multilatérales, sous forme de donations ou de prêts à faible taux d'intérêt (l'aide aux achats de matériel militaire en est exclue).

- Club de Paris

États créanciers les plus riches faisant partie de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le Club de Paris se rencontre de manière ad hoc, pour négocier la dette contractée ou garantie de manière bilatérale par des débiteurs publics auprès de créanciers publics.

- Dette bilatérale

Créance détenue par un État sur un autre État.

- Dette multilatérale

Créance sur un État détenue par un groupe d'États ou une Institution financière internationale.

- Dette extérieure

Ensemble des créances extérieures à long terme (publiques et privés), des créances à court terme et des crédits consentis par le FMI.

- Développement durable

En anglais, "sustainable development". Forme de développement visant à satisfaire les besoins présents de tous les hommes, sans compromettre ceux des générations futures.

- G-7/8 (Groupe des Sept; aujourd'hui 8)

Groupe des nations riches et industrialisées (États-Unis, Royaume Uni, Allemagne, France, Japon, Italie, Canada) auxquelles s'est jointe la Russie.

- Institutions financières internationales

En font partie : le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, ainsi que les banques régionales de développement (Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement.)

- Pays à revenu intermédiaire

Pays dont le PNB par habitant était compris entre 726 et 8 955 dollars en 1994.

- Programmes d'ajustement structurel (PAS)

Politiques de la Banque Mondiale et du FMI, destinées à stabiliser et à restructurer les économies défaillantes des pays en développement. Les mesures de stabilisation visent la politique monétaire (dévaluation de la monnaie, augmentation des taux d'intérêt, réduction des apports de crédit...) et la politique budgétaire (réduction des services publics, privatisation des entreprises publiques). Les mesures de restructuration visent le marché intérieur (levée des contrôles sur les prix et les salaires, suppression des subventions aux produits de première nécessité) et la politique commerciale (levée des obstacles à l'exportation et aux investissements étrangers).

- Service de la dette

Remboursement du principal et des intérêts de la dette extérieure.

## Bibliographie

Pour de plus amples informations sur la problématique de la dette, on peut se reporter aux ouvrages ou sites internet référencés ci-dessous.

### Publications

- CIDSE et Caritas Internationalis, Faire passer la vie avant la dette.
- Problèmes économiques, n°2.393, La dette des PED : le rôle du Club de Paris, La Documentation Française, 1994.
- ADDA Jacques et ASSIDON Elsa, Dette ou financement du développement, CRID, l'Harmattan, 1991.
  - AITEC, Légitimité ou illégitimité de la dette du tiers-monde, Archimède et Léonard, n°9, 1992.
  - AITEC, La dette du tiers-monde: état de la question, Archimède et Léonard, n°11, 1994.
  - GEORGE Susan, Jusqu'au cou; enquête sur la dette du tiers-monde. La Découverte, 1988.
    - GEORGE Susan, L'effet boomerang. La Découverte, 1992.
    - GEORGE Susan et SABELLI Fabrizio, Crédits sans frontières. La Découverte, 1994.
      - NOREL P., Les banques face aux pays endettés, Syros, 1990.
      - NOREL P., L'endettement des pays du tiers-monde, Syros, 1988.
    - OCDE, Financement et dette extérieure des pays en développement, rapport annuel.



- PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, Economica, 1998.
  - RAFFINOT Marc, La dette des tiers-mondes, La Découverte, 1993.
  - SOLAGRAL, Marchés financiers. Dérégulation, la fuite en avant, Courrier de la Planète, n°39, 1997.
  - TOUSSAINT Eric, La bourse ou la vie? CADTM, 1998.
- Sites internet
- Site de la campagne française : [www.dette2000.org](http://www.dette2000.org)
  - Campagne Jubilee 2000 : [www.jubilee2000uk.org](http://www.jubilee2000uk.org)
  - Banque Mondiale : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)
  - Fonds Monétaire International : [www.imf.org](http://www.imf.org)
- Eurodad (réseau européen sur la dette et le développement) : [www.oneworld.org/eurodad](http://www.oneworld.org/eurodad)

[1] 7 pays pour l'instant : Bolivie, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guyana, Mali, Mozambique, Ouganda.

[2] Voir le document : "analyse des décisions du G7 de Cologne, le point de vue des associations de solidarité internationale".